



EPAGE du bassin *Viaur*



Registre des délibérations

Bureau du 25 juillet 2023



EPAGE *Viaur*

Tél : 05.65.71.12.64 - contact@epage-viaur.com





EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Bureau
du SMBV VIAUR – EPAGE VIAUR

Membres 27
Présents 15

Séance du 25 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt-cinq juillet à 10 heures à la salle du 1^{er} étage de la mairie de Baraqueville, le Bureau du Syndicat, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Yves REGOURD, Président.

Membres Présents : AZAM Rolande, BANCAREL Jean-Marie, BARTHES Joël, BORIES André, DALMAYRAC Gilbert, DEBAR Serge, DESHAYES Laurent, EMERIAUD Françoise, FOURY Stéphane, MALATERRE Guy, MARTY Paul, NESPOULOUS Régis, PEAN-BARRE Marie, REGOURD Yves, SIGAUD Guilhem.

Excusés : COUET Thierry, LAUGIER Joël, FALIPOU Jérôme, LATIEULE Yves, MALLEVIALE Jean-Marie, CAMPAGNARO Marie-Claude.

Procuration : LATIEULE Yves à DALMAYRAC Gilbert.

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT NATURA 2000 TOURBIERES DU LEVEZOU.
2023/08B

Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Bassin Versant du Viaur expose aux membres du Bureau le plan de financement concernant l'animation du site Natura 2000 « Tourbières du Lévézou » pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le plan de financement est comme suit :

Synthèse montant prévisionnel du projet :

Dépenses	Montant € H.T.	Montant € T.T.C.
Prestations de service	10 866.67 €	13 040.00 €
Dépenses de rémunération	9 888.80 €	9 888.80 €
Frais de déplacement	494.44 €	494.44 €
Coût indirects	1 483.32 €	1 483.32 €
TOTAUX	22 733.23 €	24 906.56 €

PLAN DE FINANCEMENT		
Financiers	Taux	Montant
REGION	100%	24 906.56 €
FEADER	0 %	
TOTAUX	100 %	24 906.56 €

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le plan de financement,
- autorise Monsieur le Président à signer tout document administratif et comptable relatif à ce dossier.



OBJET : PLAN DE FINANCEMENT CHARGE DE MISSION EAU ET APPUI TECHNIQUE HYDRO- ANNEE 2023-2024.
Délibération 2023/09B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau le coût et le plan de financement concernant le chargé de mission, le temps de travail étant répartie sur 2 missions différentes :

- Animation de la mission Eau Aménagement Urbanisme (100 jours / an)
- Appui Technique volet hydrologie (65 jours / an)

Coût de l'opération :

Estimation des dépenses	Animation mission EAU (2 ans soit 200 j)	Appui Technique (2 ans soit 130 jours)
Chargé de mission	69 100.00 €	45 000.00 €
Secrétariat affecté	8 850.00 €	5 900.00 €
Stagiaire	2 500.00 €	-
Frais de structures	16 100.00 €	10 200.00 €
Amortissement	900.00 €	900.00 €
Acquisition des données	5 000.00 €	-
Matériel stations de mesure Hydro	-	5 500.00 €
Frais de missions	1 000.00 €	1 000.00 €
TOTAUX	103 450.00 €	68 500.00 €

Plan de financement :

Partenaires	Animation Mission EAU (2 ans soit 200 j)	Appui Technique (2 ans soit 130 jours)
Adour Garonne	72 385.00 €	35 278.00 €
C Départemental du Tarn	1000 €	1 000 €
Autofinancement	30 065.00 €	32 222.00 €
TOTAUX	103 450.00 €	68 500.00 €

Après avoir délibéré, les membres du Bureau :

- Accepte et approuve à l'unanimité, le plan de financement
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables,

OBJET : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL 2022 – 2023 et 2024

Animation SAGE et Contrat de Rivière Viaur – Sensibilisation et communication Budget Principal.

Délibération 2023/010B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau le plan de financement prévisionnel pour le poste d'animation et communication SAGE Viaur. Le dossier de demande d'accompagnement financier sera déposé pour 3 années.

Coût estimatif Annuel

Poste Animation + CRV + Direction	75 000 €
Secrétariat dédié (70 j)	15 909 €
Appui Diagnostic et cartographie	20 000 €
Frais indirect (20%)	22 182 €
Frais déplacement+repas+carburant+assurance	5 000 €
Communication	17 100 €
Sensibilisation Scolaires	20 000 €
COUT TOTAL	175 191 €

PLAN FINANCEMENT

Adour Garonne : Animation (70%)	96 664 €
---------------------------------	----------



Adour Garonne : Communication (50%)	18 550 €
Région Sensibilisation Scolaire	2 500 €
Conseil Départemental 12 (sensibilisation Scolaire)	2 500 €
Conseil Départemental 81	1 000 €
Autofinancement	53 977 €
TOTAL	175 191 €

Après avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement prévisionnel
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document comptable ou administratif concernant ce programme
- De prévoir les dépenses et recettes sur le Budget Principal pour chaque année.

OBJET : ATTRIBUTION MARCHÉ A BON DE COMMANDE 3 LOTS 2023-2026.

Délibération 2023/011B

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation, pour la période de 2023 à 2026, a été lancée concernant les fournitures administratives, entretiens et consommables en 3 lots comme suit :

- Lot 1 fournitures administratives
- Lot 2 fournitures d'entretien
- Lot 3 fournitures produits consommables

Pour le lot 1, deux entreprises ont répondu à cette consultation
Pour le lot 2, quatre entreprises ont répondu à cette consultation
Pour le lot 3, une entreprise a répondu à cette consultation
Un tableau récapitulatif a été transmis à la commission finance.

Après analyse des offres par la commission finance, Monsieur le Président, propose de retenir pour :

- Lot 1 : fournitures administratives : LACOSTE DACTYL – 338.40 € H.T./AN
- Lot 2 : fournitures d'entretien : ORAPI HYGIENE – 80.40 € H.T./AN
- Lot 3 : fournitures produits consommables : O BURO – LA SOB – 121.40 € H.T./AN

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les propositions du Président,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants à ce marché.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL.

Délibération 2023/012B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau qu'il manque des crédits sur les comptes 6618, 6811 et 2188 du budget principal. Il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

Désignation compte	PREVU	Dépenses	Manque	Augmentation	Diminution
6618 /Divers	1 500 €	2 900.00 €	1 400.00 €	1 500.00 €	
6811 / Divers	3 761.65 €	3 995.06 €	193.41 €	200.00 €	
673 / Divers	0 €	1 378.00 €	1 378.00 €	1 378.00 €	
6228 / DIVERS	345 668.60 €			3 078.00 €	3078.00 €
TOTAL				1 593.41 €	1 593.41 €
2188 / Divers	9 500.00 €	11 360.14 €	1 860.14 €	2 000.00 €	
2182 / Divers	10 000.00 €				2 000.00 €
TOTAL				2 000.00 €	2 000.00 €

Après avoir délibéré, les membres du Bureau du Syndicat :

- Accepte la décision modificative,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables concernant cette décision.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE GEMAPI.

Délibération 2023/013B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau qu'il manque des crédits sur le compte 6811 en fonctionnement et les comptes 2182 et 2188 en investissement du budget annexe GEMAPI. Il convient d'effectuer une décision modificative comme suit :

Désignation compte	PREVU	Dépenses	Manque	Augmentation	Diminution
2182 / ENTRE	0 €	1 390.00 €	1 390.00€	1 390.00 €	
2188 / TECH MIL	5 100.00 €	7 100.00 €	2 000.00 €	2 000.00 €	
2188 / CM HYDRO	5 500.00 €	6 110.00 €	610.00 €	610.00 €	
45815 / ENTRE	60 000 €				4 000.00€
6811	19 619.25€	19 644.73 €	25.48 €	26.00 €	
6228 / ZH	62 676.00€				26.00 €
TOTAL					

Après avoir délibéré, les membres du Bureau du Syndicat :

- Accepte la décision modificative,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces administratives et comptables concernant cette décision.

OBJET : SUBVENTION CENTRE SOCIAL ET CULTUREL PAYS SEGALI

Délibération 2023/015B

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau, comme chaque année le Centre Social propose des ateliers pêche à destination des enfants.

Celui-ci nous sollicite afin d'obtenir une subvention à hauteur de 300 €.

Après avoir délibéré, les membres du Bureau à l'unanimité :

- Accepte de verser au Centre Social une subvention de 300 €
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document comptable ou administratif concernant ce programme
- Dépense prévue sur le Budget Principal au compte 657358.

OBJET : NATURA 2000 SITE DES 5 VALLEES DE L AGOUT ET DU GIJOU ACCORD DE PRINCIPE.

Délibération 2023/016B

Depuis le 1er janvier 2023, la gestion des sites Natura 2000 a été transférée depuis les DDT vers les Régions. La prise en main de ces nouvelles missions demande à la Région Occitanie un temps d'organisation qui provoque une année blanche sur 2023 en termes de projets.

L'animation des sites Natura 2000 est normalement portée par les collectivités ou leurs groupements et **offre au territoire des possibilités de financement et de valorisation importantes**. A savoir :

- **Financement à 100 % de l'animation** du site (en régie ou externalisé)
- **Financement à 100% des actions** de restauration dans le cadre d'un contrat « Ni forestier – Ni agricole ».

En 2020, l'EPAGE Agout et la Chambre d'Agriculture du Tarn ont répondu à l'appel d'offres pour l'animation du sous site « Vallée de l'Agout et du Gijou ». Cet appel d'offres est caduc depuis le 31 décembre 2022.

Les berges de la rivière Agout de sa confluence au barrage de la Ravière et la rivière Gijou dans sa totalité est concerné par ce site Natura 2000.



L'animation des sites dits « orphelins » (*Site des 5 vallées est dans ce cas*) sera donc externalisé par la Région pour les prochains 3 ans.

La Région va lancer un unique marché public de niveau européen pour l'ensemble des sites orphelins de l'Occitanie. Un marché d'une telle ampleur va probablement intéresser des structures du secteur privé à large échelle et qui ne seront pas implantées sur le territoire et sans connaissance de nos enjeux, sans que les collectivités aient la main sur la sélection du candidat. Aussi **une seule animation pour l'ensemble du site des 5 vallées** serait retenue pour le marché public contrairement à l'actuel où l'animation est spécifique à chaque sous-site.

Concernant le portage du site des 5 vallées où est compris notre sous-site « Vallée de l'Aveyron », deux choix s'offrent à nous pour les trois prochaines années :

- Soit l'animation reste à la charge de la Région car aucune collectivité ne se propose candidate à l'animation et nos sites feront partie du **marché public européen** global à l'échelle Occitanie **sans pouvoir de décision sur le candidat** retenu et avec **perte des animations locales** actuellement existantes pour l'ensemble du site des 5 vallées.

- Soit les collectivités membres des syndicats de bassin versant du bassin Tarn-Aveyron, structures bénéficiant et travaillant majoritairement avec le Natura 2000 des 5 vallées, **définissent une collectivité (dont syndicats) cheffe de file** pour porter l'animation du site. Dans ce cas, l'animation du site peut être portée soit **en interne, soit externalisée** avec la possibilité de travailler avec les partenaires locaux et historiques, soit les deux (*financement pris en charge à 100% par la Région*).

Etat des lieux de l'animation Natura 2000 des 5 vallées (site orphelin)

- • Sous-site Vallée de l'**Aveyron** : Animation 100% externalisée avec la LPO12 (départements concernés : Aveyron, Tarn et Tarn-et-Garonne). Budget par an = ~22 300 € (*subvention 100%*)
- • Sous-site Vallée du **Viaur** : Animation ½ en régie par l'EPAGE Viaur + ½ externalisée avec le bureau d'étude Rural Concept (départements concernés : Aveyron, Tarn-et-Garonne). Budget par an = ~30 000 € (*subvention 100%*)
- • Sous-site Vallée du **Tarn aval** : Animation 100% externalisée avec le bureau d'étude RURAL concept (départements concernés : Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne). Budget par an non connu.
- • Sous-site Vallée de l'**Agout** et du **Gijou** : Animation ½ en régie par l'EPAGE Agout + ½ externalisée avec la Chambre d'agriculture du Tarn (département concerné : Tarn). Budget par an = ~29 000 € (*subvention 100%*)

Compte rendu de la réunion Région-Syndicats de bassins concernés par le site Natura 2000 des 5 vallées



Après présentation par la Région Occitanie de la situation et des enjeux d'une absence de portage du site par une collectivité cheffe de file, les syndicats de bassin ont examinés la potentialité de porter localement l'animation du site par une de leur structure en tant que **structure porteuse type « boîte aux lettres »** afin de ne pas perdre l'animation locale sans pour autant devoir porter l'animation pour l'ensemble des sous-sites.

Dans cette optique la collectivité cheffe de file ferait **simplement office de représentant et de relais pour les dépôts de demande d'aide** mais n'interfererait en rien dans le souhait d'animation de chaque sous-site. Chaque sous-site aurait alors la possibilité de procéder à l'animation soit en régie, soit en externalisant.

Dans la majorité des cas, il est souhaité **conserver** au moins les premières années, le type **d'animation déjà existante** sur les sous-sites.

L'EPAGE Viaur s'est proposé comme collectivité cheffe de file sous condition que celle-ci soit de type « boîte aux lettres ». Afin d'officialiser cela, une **convention de partenariat entre les structures** serait élaborée.

Si l'ensemble des syndicats et futur syndicat Aveyron aval s'accordent sur le portage par l'une de nos structure (EPAGE Viaur), la Région provoquera pour au plus tard le 30 octobre 2023, un **Comité de Pilotage du site Natura 2000 des 5 Vallées** (environ 300 collectivités) afin de voter la désignation en tant que cheffe de file l'EPAGE Viaur pour un portage local et désigner une Présidence du COPIL du site des 5 vallées.

Dès cette date, les dossiers de demande de subvention pourront être émis.

Organisation : Chaque syndicat de Bassin (ou EPAGE) pilote et coordonne les opérations sur son territoire.

Modalités :

- L'EPAGE Viaur ne sera en aucun cas responsable des opérations prévues, réalisées en dehors de son bassin hydrographique
- Les syndicats de Bassin partenaires transmettent l'ensemble des informations nécessaires au dépôt du dossier. Ces informations seront agréées et intégrées dans le dossier de candidature
- Pour les demandes de versement et de solde, de la même façon les syndicats produisent les documents nécessaires qui seront agréés pour être présentés à la Région Occitanie

Après avoir délibéré, les membres du Bureau approuve :

- Le principe que chaque syndicat de bassin ou EPAGE pilote et coordonne les opérations sur son territoire ;
- Les modalités de gestion proposées avec un chef de file administratif porté par l'EPAGE Viaur ;
- Autorise le Président à signer les conventions, tous actes administratifs afférents au dossier et à finaliser les procédures administratives et financières.

OBJET : ATTRIBUTION MARCHE DE TRAVAUX ET FOURNITURES 2023-2025.

Délibération 2023/017B

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation, pour la période de 2023 à 2025, a été lancée concernant les travaux et les fournitures en procédure adaptée, **en 5 lots** comme suit :

- Lot 1 : Matériaux pour réalisation de clôtures agricoles (fil lisse, barbelé ...)
- Lot 2 : Matériaux pour réalisation de clôtures agricoles : piquets
- Lot 3 : Travaux pour réalisation de passages empierrés, points d'abreuvement et autres
- Lot 4 : Matériaux bois : poutres, planches, chevrons ...
- Lot 5 : Matériaux pour la réalisation de plantations (plants, protections, tuteurs...)

Pour le lot 1, trois entreprises ont répondu à cette consultation
Pour le lot 2, trois entreprises ont répondu à cette consultation
Pour le lot 3, cinq entreprises a répondu à cette consultation
Pour le lot 4, une entreprise a répondu à cette consultation
Pour le lot 5, une entreprise a répondu à cette consultation
Un tableau récapitulatif a été transmis à la commission finance.

Après analyse des offres par la commission finances, Monsieur le Président, propose de retenir pour :

- Lot 1 : SCA UNICOR
- Lot 2 : BOUSCABOIS



Lot 3 : TP BRUEL

Lot 4 : AVEYRON SCIERIE MOBILE

Lot 5 : PEPINIERE LACHAZE

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l'unanimité des membres présents :

- approuve les propositions du Président,
 - autorise Monsieur le Président à signer tous les documents correspondants à ce marché.
-

